

MINISTERE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES
DEPARTEMENT DES PUBLICS

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 54

Jacques SENARD

Ministre plénipotentiaire hors classe

LA COURNEUVE 2021

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.

Consultation avec autorisation écrite Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.

Consultation partielle Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.

Consultation réservée La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO – 54 : Jacques SENARD, Ministre plénipotentiaire hors classe

Notice biographique

Né le 21 Novembre 1919, décédé le 22 Septembre 2020

Formation.— Licencié en droit ; diplômé d'études supérieures en droit public et d'économie politique ; ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (Promotion « France combattante » 1947)

Carrière : A l'Ecole nationale d'administration, 1945-1947 ; à l'administration centrale (Presse), 1947-1949 ; en disponibilité sur sa demande, octobre 1949-décembre 1950 ; à l'administration centrale, 1951 ; en disponibilité sur sa demande, octobre 1951- février 1956, à l'administration centrale (Europe), 1956-1961 ; détaché à l'O.T.A.N., 1961-1964 ; à l'administration centrale Europe, 1964-1965 ; premier conseiller au Caire, 1965-1967 ; à l'administration centrale (Secrétariat général) ; Chevalier de l'ordre du Mérite le 7 décembre 1967 ; chef du Protocole, 1969-1972 ; Chevalier de la Légion d'honneur le 26 Décembre 1969 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à La Haye, 1972-1976 ; officier de l'ordre nationale du Mérite le 13 Décembre 1973 ; ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Caire, 1976-1979 ; inspecteur général des Affaires étrangères, 1979-1981 ; officier de la Légion d'honneur le 3 avril 1980, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rome (Quirinal), 1981 ; conseiller diplomatique du Gouvernement, 1981-1984 ; chargé de la présidence de la Commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et la République fédérale d'Allemagne, 1983-1985 ; commandeur de l'ordre nationale du Mérite 20 Juillet 1983.

1 entretien

Communication : libre

Entretien n°1, réalisé le 12 février 1996,

[1] *Préparation au premier concours de l'E.N.A.*

[2] 1947-1949 Entrée au Quai d'Orsay (service de presse)

[3] 1956-1961, *Europe Centrale* : Dossier des accès à Berlin, Place de la République Fédérale allemande dans a construction européenne.

[3] 1964-1967 Secrétariat général de l'O.T.A.N., détaché à l'O.T.A.N.

[4] 1965-1967 puis 1976-1979, Premier conseiller puis ambassadeur au Caire : description du pays : Dictature policière, Guerre des six Jours, Portrait de Nasser, Portrait de Sadate, La paix avec Israël, Voyage à Jérusalem.

[5] 1969-1972, En poste auprès du secrétaire général (H.Alphand), à l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères

[6] 1969-1972 *Chef du Protocole de G. Pompidou pendant trois ans* : voyages aux Etats-Unis et à Moscou

[7] Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à La Haye : pris en otage par un commando de l'Armée rouge Japonaise

[8] 1979-1981-1982 : Inspecteur général des Affaires étrangères, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Rome (Quirinal)